

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1068 rapportant relative à la fête de l'Aïd el Kébir.

n° 1068

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de l'a Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret, du 15 juin 1884

Vu la décision n°026 du 27 août 1948 ordonnant la feiineture des Olubs de ila Jeunesse Somalie et dankalie et du Club de la Jeunesse arabe

Sur la proposition du commandant de cercle de Djibouti, A l'occasion de. la fête de l'Aïd-El-Kébir;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er —La décision, n° 926 du 27 août 1949 est rapportée pour compter du lundi 3 octobre 1949. Art. 2. —La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.H. SIRIEX.